



# La bourse d'Études Sanitaires et Sociales



Date d'approbation : 23/07/2024

## La bourse d'Études Sanitaires et Sociales, c'est quoi ?

La bourse d'Études Sanitaires et Sociales est une aide financière.

**Cette bourse est versée aux personnes qui ont un faible revenu et qui suivent des études dans le domaine social ou le domaine de la santé.**  
Par exemple : pour payer l'inscription à la formation, le logement étudiant...

Pour l'année scolaire en cours, la bourse varie entre 1454 € et 6335 €.

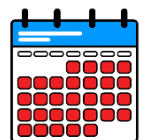
La bourse est versée tous les mois, pendant 12 mois : du mois d'août au mois de juillet.

La somme que je peux recevoir dépend de :

- Mes revenus
- Ma situation personnelle.

Par exemple :

Je peux avoir une bourse plus élevée si j'habite loin de mon lieu d'études



si je suis en situation de handicap  
ou si j'ai des enfants à charge.  
Le plus souvent,  
les frais d'inscription à la formation  
sont aussi remboursés.  
Ils sont payés en même temps  
que le versement du mois d'août.

Les frais d'inscription peuvent être remboursés  
selon certaines conditions.  
Je vérifie dans le règlement du dispositif si je suis  
concerné.

### Je peux avoir cette aide si :

- **Je fais mes études dans les Hauts-de-France,**
- **Je suis inscrit dans une des formations de la liste ci-dessous.**



#### **Dans le domaine social :**

- Accompagnant Éducatif et Social,
- Assistant de Service Social,
- Conseiller en Économie Sociale et Familiale,
- Éducateur de Jeunes Enfants,
- Éducateur Spécialisé,
- Éducateur Technique Spécialisé,
- Ingénierie Sociale,
- Médiateur Familial,
- Moniteur Éducateur,
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale,

- Certificat d'Aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES),
- Certificat d'Aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS).

### **Dans le domaine de la santé :**

- Aide-Soignant,
- Ambulancier,
- Auxiliaire de Puériculture,
- Ergothérapeute,
- Infirmier,
- Infirmier Anesthésiste,
- Infirmier en Bloc Opératoire,
- Infirmier de Puériculture,
- Manipulateur d'Électroradiologie médicale,
- Masseur-Kinésithérapeute,
- Pédicure-podologue,
- Préparateur en Pharmacie Hospitalière,
- Psychomotricien,
- Sage-femme / Maïeuticien,
- Technicien de Laboratoire Médical,
- Cadre de santé.

## **Comment préparer ma demande ?**

Je retrouve les éléments demandés dans le règlement.

 **TÉLÉCHARGER LE RÈGLEMENT  
COMPLET**

## Comment demander l'aide ?

Je dépose ma demande sur la plateforme internet suivante :  
<https://aides.hautsdefrance.fr>

Si j'ai besoin d'aide ou d'informations, je peux :

- **Aller dans une antenne régionale**  
Une antenne est un lieu d'accueil près de chez moi  
Une antenne permet de répondre à mes questions  
<https://www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales/>
- **Appeler le numéro vert régional gratuit 0 800 02 60 80**,  
le lundi de 9h30 à 17h30  
et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30.
- Pour avoir plus d'informations  
sur cette bourse d'Études Sanitaires et Sociales,  
je peux aller sur le site internet suivant :  
<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif667>

Ce document a été rédigé et validé par l'atelier FALC  
de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque,  
atelier détenteur de la Marque Qualité FALC.  
Mis à jour par la Région Hauts-de-France le 23 juillet 2024

